

Extrait du registre des décisions

Bureau du 16 juillet 2026

n° 082-26

Objet : RS - Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Département pour l'année 2026

- date de convocation le 10 juillet 2026
- nombre de conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le jeudi seize juillet douze heures quinze, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 19

Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Bruno Lhuissier
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Pierre Brun - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Isabelle Junet - Thierry Repentin
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Isabelle Geindre
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Sonnaz	Daniel Rochaix

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Eric Delhommeau (Bellecombe-en-Bauges) à Damien Regairaz - de Alexandre Gennaro (La Ravoire) à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 6

Damien Ancrenaz (Cognin) - Christian Berthomier (Saint-Jean-d'Arvey) - Sandrine Desroches-Afchain (Chambéry) - Julien Donzel (Challes-les-Eaux) - Franck Morat (Cognin) - Gaëtan Pauchet (Chambéry)

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 16 juillet 2026

délibération n° 082-26

objet **RS - Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Département pour l'année 2026**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que l'Agence de l'eau apporte des aides financières aux collectivités qui conduisent des actions permettant d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que d'optimiser la gestion de la ressource en eau. De même, le Département soutient les projets des collectivités pour adapter la gestion de l'eau à un contexte de changement climatique.

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse : programme « Sauvons l'eau » 2025-2030

L'atteinte du bon état des eaux, l'adaptation des territoires au changement climatique, la reconquête de la biodiversité et la solidarité entre les territoires sont les enjeux du 12^e programme de l'Agence de l'eau.

Les axes d'intervention sont les suivants :

- organiser la sobriété des usages pour tous les acteurs,
- favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité,
- améliorer la qualité des eaux des milieux,
- gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable,
- préserver et restaurer les capacités des sols à infiltrer, stocker l'eau et recharger les aquifères.

Dans ce cadre, les collectivités peuvent prétendre à des subventions à hauteur de 50 à 70 % des montants d'investissement.

Département : dispositif d'aides « eau potable - assainissement »

Ce dispositif d'aides permet de répondre aux besoins des collectivités d'adapter leurs services d'eau potable et d'assainissement au changement climatique, au travers de deux objectifs opérationnels :

- dans le domaine de l'eau potable, les économies d'eau et la connaissance sur les ressources en eau,
- dans le domaine de l'assainissement, la résorption de points noirs vis-à-vis des milieux et la performance des équipements.

Sont éligibles à ce dispositif :

- dans le cadre de l'objectif visant la réalisation d'économies d'eau et la connaissance sur les ressources en eau :
 - o étude de transfert de compétences,
 - o schémas directeurs d'eau potable et de diagnostic de réseaux,
 - o mise en place de « réseaux intelligents » (appareil de mesure et télétransmission),
 - o travaux de réhabilitation des branchements publics d'eau potable,
 - o étude de connaissance sur les ressources,
 - o étude de partage et d'optimisation des ressources,
 - o étude de recherche en eau,
- dans le cadre de l'objectif visant la résorption de points noirs en assainissement et la performance des équipements :
 - o étude de transfert de compétences,
 - o schémas directeurs d'assainissement et de diagnostic de réseaux,
 - o mise en place de « réseaux intelligents » (appareil de mesure et télétransmission),
 - o travaux de réhabilitation des branchements publics d'assainissement,
 - o travaux de résorption de points noirs de petits systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et/ou réseau) en secteur rural.

La subvention versée est plafonnée à 100 000 € par an par porteur de projet, le taux maximal d'intervention étant de 30%.

Les dossiers pour l'obtention des aides prévisionnelles sont récapitulés en annexe. Le montant estimatif total des opérations est de 10 230 051 €. Le montant de subvention maximal escompté est de 3 023 025,50 €.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 044-26 C du Conseil communautaire du 23 avril 2026 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver les demandes de subventions pour l'année 2026 auprès de l'Agence de l'eau et du Département,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette démarche,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

082-26

Objet de l'acte :	RS - Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Département pour l'année 2026
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions
Date de l'acte :	16 juillet 2026
Annexe(s) :	Tableau récapitulatif

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260716-lmc1H36336H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H36336H1

Date de transmission en Préfecture :	17 juillet 2026
Date de réception en Préfecture :	17 juillet 2026
Date de publication sur le site internet:	vendredi 17 juillet 2026